

# VIVRE À Coligny

Bulletin municipal  
Janvier 2023





*Bruno RAFFIN  
Maire de COLIGNY,  
Le Conseil Municipal,  
vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2023*

## L'ÉQUIPE DE LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h  
Le samedi de 10h à 11h

Tél : 04 74 30 10 97

mairie.de.coligny@wanadoo.fr



## AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION

Site internet de la commune : [www.mairie-coligny.fr](http://www.mairie-coligny.fr)

Page facebook : **Mairie De Coligny**

**PanneauPocket** : application à télécharger sur le téléphone

**PANNEAUPOCKET** OFFERT PAR VOTRE MAIRIE  
Informe et Alerne les habitants

**100% GRATUIT** **100% ANONYME** **0% PUBLICITÉ**  
Pas de création de compte  
Pas de récolte de données personnelles

Toute l'actualité de votre commune en temps réel et en toute simplicité !

- Evénements
- Informations de coupures réseaux
- Travaux sur la voirie
- Alertes météo, préfecture
- Et bien plus encore...

Où que vous soyez, quand vous le souhaitez !

Mettez en favoris votre commune de résidence, celle de vos vacances, les villages de vos proches, votre gendarmerie ...

Sur smartphone, tablette, et ordinateur : [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

RECEVEZ EN DIRECT LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE MAIRIE

Votre mairie vous offre l'application **PanneauPocket** pour toujours mieux vous informer et vous alerter.

Téléchargez gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur les stores.

Recherchez votre commune sur l'application et cliquez sur le cœur à côté de son nom pour l'ajouter en favori. Vous ne manquerez plus aucune actu !

Pas de smartphone ni de tablette ? Consultez les informations et alertes depuis votre ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

Mesdames, Messieurs

En cette fin d'année, le moment est venu de vous informer à l'aide de ce bulletin municipal. Vous pourrez y découvrir les événements et les réalisations de 2022 ainsi que les projets à venir. Les tâches ne manquent pas dans une mairie ; elle régit toute la vie de la commune dans de multiples domaines et j'en profite pour remercier les élus s'investissant à mes côtés pour le bon fonctionnement de notre commune, dans une situation économique morose qui nous impose des restrictions et des choix budgétaires.

Le recensement prévu de début janvier au 19 février est une étape importante, obligatoire pour l'avenir de la commune car elle détermine le budget et le montant des subventions allouées ; réservons le meilleur accueil aux agents recenseurs.

Je souhaite remercier toutes les colignoises et colignois qui ont contribué à faire de notre beau village, un lieu agréable et dynamique. Un grand bravo à celles et ceux qui s'impliquent dans la vie associative pour animer Coligny et contribuer à son rayonnement, à ceux qui participent à l'embellissement du village. Je voudrais remercier aussi l'ensemble des agents municipaux qui assurent leur mission avec efficacité.

Contribuons, toutes et tous, à faire que notre village soit un lieu où il fait bon vivre.

Je vous adresse tous mes vœux de bonheur et la réalisation de vos souhaits pour vous et vos proches.

**Bruno RAFFIN**  
Maire de Coligny  
Conseiller délégué GBA



## COLIGNY en quelques chiffres

7 naissances



40 km  
de voirie



77 documents  
d'urbanisme  
instruits



Superficie de la commune : **16,87 km<sup>2</sup>**

**GRAND  
BOURG**  
AGGLOMÉRATION

74 communes  
130 000 habitants

## Rappels de quelques RÈGLES D'URBANISME

**Le P.L.U.** est un document d'urbanisme réglementaire qui concerne à la fois les terrains publics et privés. Il s'agit d'un document juridique de portée générale qui s'impose à tous, particuliers, entreprises, administrations. Il sert de référence obligatoire à l'instruction des diverses demandes d'occupation ou d'utilisation des sols comme les permis de construire, les déclarations de travaux, les permis de démolir.

**La déclaration préalable** est exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

- les constructions créant une surface de plancher supérieure à 5 m<sup>2</sup> mais inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>
- les constructions dont la hauteur est supérieure à 12 m et dont la surface de plancher est inférieure à 5 m<sup>2</sup>
- les travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction (porte, fenêtres, couleur de façade)
- les piscines dont la surface de bassin est inférieure ou égale à 100 m<sup>2</sup> qui ne sont pas couvertes ou dont la couverture, fixe ou mobile, à une hauteur inférieure à 1,80 m
- les châssis et serres dont la hauteur est comprise entre 1,80 m et 4 m et dont la surface au sol ne dépasse pas 20 m<sup>2</sup>.

Les constructions situées dans des secteurs sauvegardés ou protégés

- constructions dont la surface de plancher est inférieure à 20 m<sup>2</sup>, quelle que soit leur hauteur,
- murs, quelle que soit leur hauteur, clôtures.

**Le permis de construire** est exigé pour tous les travaux de grande ampleur : travaux créant une nouvelle construction :

- les constructions qui créent plus de 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol,
- les extensions des constructions existantes qui créent entre 20 et 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol, si après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 150 m<sup>2</sup>.

# La campagne de RECENSEMENT DE LA POPULATION commence

**Du 20 janvier 2023 au 19 février 2023**

## C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

L'Insee et les communes réalisent un recensement dans le but de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques et besoins de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés (transport, logements, établissements de santé et retraite...). En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies ....



Vous serez prévenu du passage de l'agent recenseur qui dispose d'une carte tricolore signée par le maire, avec sa photo et son nom. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte et peut aussi vérifier son identité en contactant la mairie.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, l'ensemble de la population est recensé une année sur cinq.

## C'est sûr !

La réponse au questionnaire du recensement est obligatoire, mais les réponses sont confidentielles et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

## C'est encore plus simple par internet !

- Soit vous répondez par internet à compter du 19 janvier 2023 : l'agent vous remet une notice avec des identifiants de connexion au site

[le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)



- Soit vous ne pouvez pas répondre par internet et l'agent recenseur vous laissera le questionnaire à remettre lors d'un rendez-vous avec l'agent ou à déposer en mairie.

Le recensement de la population est gratuit !

**Au dernier recensement, la commune de Coligny comptait 1187 habitants.**

**En termes de population, la commune de Coligny est la 8540<sup>e</sup> commune de France, la 1 225<sup>e</sup> d'Auvergne-Rhône-Alpes et la 144<sup>e</sup> de l'Ain.**

# « Et si COUPER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC était une idée lumineuse ? »

REPUBLIQUE FRANCAISE

- DEPARTEMENT DE L'AIN
- COMMUNE DE COLIGNY

## ARRETE RELATIF AUX HORAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire de la commune de Coligny  
VU l'article L2212-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;  
VU l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;  
VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41 ;  
VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;  
VU le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;  
VU l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses et notamment son article 2 ;  
VU la délibération du conseil municipal du 3 novembre 2022 relative à la coupure de l'éclairage public ;  
CONSIDÉRANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie ;  
CONSIDÉRANT qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

### ARRÊTÉ

- Article 1 : Les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la commune de COLIGNY sont modifiées dès l'installation des horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public dans les conditions définies ci-après. Ces modifications sont permanentes.
- Article 2 : Sur la commune de Coligny, l'éclairage public sera éteint de 23h00 à 05h00, tous les jours. Cette mesure est permanente.
- Article 3 : conformément à la délibération du 3 novembre 2023, l'éclairage le long de la RD 1083 ne fera pas l'objet d'extinction car il s'agit d'une voie à grande circulation ; ainsi que celui de la Route de Charmoux (de la parcelle ZB 239 à la parcelle AE 97) car il s'agit d'éclairage autonome alimenté par des panneaux photovoltaïques
- Article 3 : Monsieur le Maire de COLIGNY est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il prendra ainsi toutes les mesures d'affichage et de signalisation des zones d'éclairage modifiées sur le territoire de la commune.
- Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à : Préfet / Président du Syndicat d'éclairage / Président du Conseil départemental / Président de l'intercommunalité...
- Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs sera affiché en mairie et en tout lieu qui sera jugé utile, et fera l'objet d'une / plusieurs insertion(s) dans le bulletin municipal, d'une publicité par voie de presse ainsi que d'un avis distribué aux riverains des voies concernées.
- Article 6 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Coligny, le 09 novembre 2022  
Le Maire



Aceuse de reception en prefecture  
001-210101085-20221103-SMAIRRETE2022035-AR  
Date de teletransmission : 15/11/2022  
Date de reception prefecture : 15/11/2022

Depuis septembre 2022, la commune a pris la décision de couper l'éclairage public de 23 heures à 5 heures du matin dans tout le village sauf la Grande Rue

Lors de manifestations, la place des Tilleuls et le parking de la salle des fêtes seront éclairés.

Les raisons de cette décision sont économiques, il faut réaliser des économies d'énergie significatives sur un poste qui augmente considérablement, mais également écologiques.

Une réunion publique d'information sur l'éclairage public a eu lieu le 28 octobre à la salle des fêtes pour informer les habitants et expliquer les raisons de cette décision qui ne pourra prendre effet qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

L'éclairage public est un service fourni aux habitants et aux personnes de passage, il doit être adapté aux besoins des usagers, faciliter les déplacements et activités. Cependant, la nuit les activités sont réduites et l'éclairage parfois inutile. Le gain théorique attendu serait de 9 617 € par an pour un coût annuel de consommation de 27 000 € en 2021. Une économie qui pourrait être attribuée à d'autres postes de dépenses. La modernisation de l'éclairage public se fera progressivement, le passage au led, encore à l'étude, ayant un coût de 352 200 € et donc impossible à financer en une seule fois.

Le matériel pour les illuminations de fin d'année (depuis longtemps en led) a été renouvelé et sera installé du 8 décembre au 8 janvier 2023.

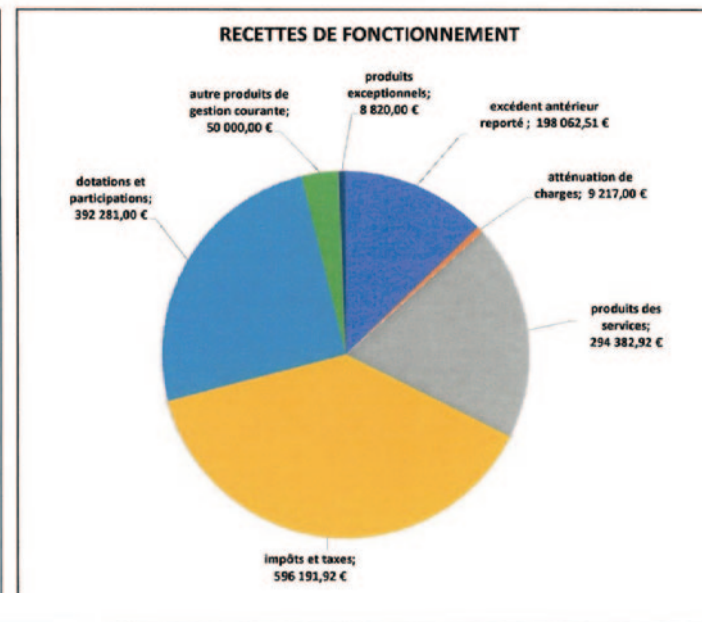
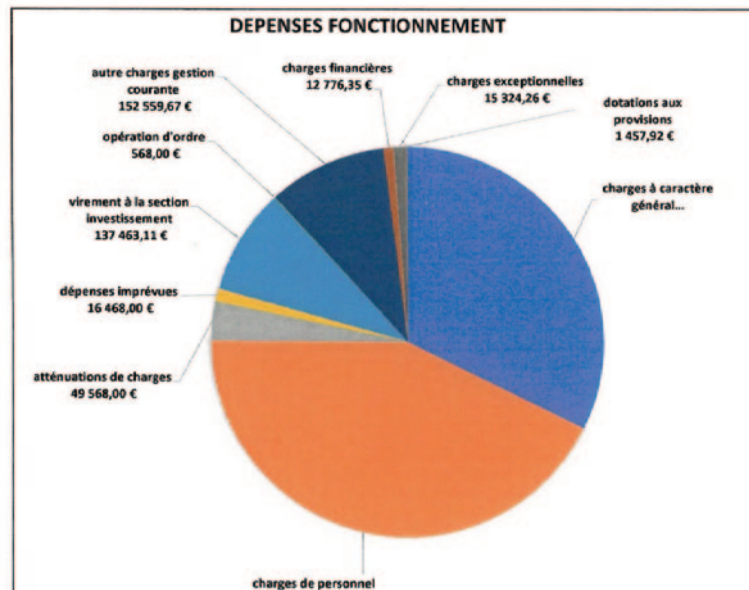
L'éclairage peut aussi avoir un impact sur la biodiversité et perturber des écosystèmes et on peut parler ainsi de pollution lumineuse.



Côté sécurité, de nombreuses expériences ont montré que l'extinction la nuit n'augmente pas le nombre de cambriolages ni d'accidents, les automobilistes réduisant leur vitesse. Pour autant, le réseau en phase de fonctionnement ne sera pas moins énergivore et donc le renouvellement et maintenance du parc éclairage est indispensable. La municipalité a conscience de la nécessité d'une étude approfondie.



# Le BUDGET COMMUNAL



## Commune de Coligny Budget d'investissement 2022

Dépenses		Recettes	
Remb. du capital des emprunts	103 509,96 €	Virement du fonctionnement	137 463,11 €
Déficit 2021	107 730,63 €	affectation du résultat	251 837,97 €
	reports 2021		reports 2021
	total		total
		fctva	43 481,38 €
		amortissement	568,00 €
		taxe d'aménagement	14 834,00 €
		AMENDE DE POLICE	41 530,00 €
support vélo	207,65 €		
voie communale 202	212 240,00 €		
acquisitions parcelles élargissement VC 202	8 000,00 €		
toiture auvent poste	23 984,40 €		
ralentisseurs	63 000,00 €		
Replantation arbres		subvention	2 077,20 €
parking Nord de Coligny	42 000,00 €		
tracteur occasion	50 000,00 €		
imprimante / plastifieuses	490,00 €		
rue des roses	57 810,00 €		
tables ping pong	2 800,00 €		
carrefour Jérusalem	37 015,20 €		
armoires éclairage public	22 135,00 €		
meublier 1 classe	2 500,00 €		
lave batteries pour restaurant scolaire	4 000,00 €		
Video projecteur + portable	810,60 €		
Enfouissement réseaux électriques et télécommunications La jaconnière	19 910,00 €	DETR + REGION SOLDE TOITURE	46 607,66 €
desserte bois Fougemagne	21 600,00 €	subvention	8 482,50 €
		prêts (selon projets et avancée de ces derniers)	257 051,62 €
<b>TOTAL</b>	<b>179 410,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 090,16 €</b>
	624 523,44 €		748 843,28 €
<b>TOTAL</b>	<b>803 933,44 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>803 933,44 €</b>

### Dépenses

charges à caractère général	499 715,94 €
charges de personnel	663 054,10 €
atténuations de charges	49 568,00 €
dépenses imprévues	16 468,00 €
virement à la section investissement	137 463,11 €
opération d'ordre	568,00 €
autres charges gestion courante	152 559,67 €
charges financières	12 776,35 €
charges exceptionnelles	15 324,26 €
dotations aux provisions	1 457,92 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 548 955,35 €</b>

### recettes

excédent antérieur reporté	198 062,51 €
atténuation de charges	9 217,00 €
produits des services	294 382,92 €
impôts et taxes	596 191,92 €
dotations et participations	392 281,00 €
autres produits de gestion courante	50 000,00 €
produits exceptionnels	8 820,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 548 955,35 €</b>

# LES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LA COMMUNE

## TRAVAUX DE LA RUE DES ROSES

Mise en séparatif des réseaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées). Changement des conduites d'eau et reprise complète de la structure des chaussées, avec la participation de GBA pour l'assainissement, du syndicat Ain Suran, Revermont pour l'eau potable, de la commune pour l'assainissement et la chaussée.



Réfection de l'**auvent de la poste** servant au tri des colis.



Installation de **2 supports vélo** devant la mairie et un support à l'entrée du gymnase.



Reconstruction du **mur de la bibliothèque** par un des employés techniques de la commune.



Achat d'un **tracteur neuf** en remplacement d'un véhicule arrivant en fin de vie.



## Rénovation de la statue de St Joseph (1883)

Statue en fonte dominant la route de Coligny à St Amour. La statue fut érigée par la famille Bussillet et le terrain est en cours de donation à la commune. A l'origine, la statue était peinte en bronze puis recouverte d'une couche d'aluminium, aujourd'hui dégradée.

Sablée puis repeinte selon la couleur choisie par un collectif (Abbé Goy, comité paroissial et Amis de Coligny).



- Rénovation du plateau, entrée sud de Coligny
- Reprise des chemins de dessert dans les bois de Fougemagne
- Abri bus
- Prochaine installation de feux, entrée nord de Coligny pour sécuriser le carrefour de Jérusalem
- Installation de barrières pour sécuriser la sortie des classes de maternelles et d'un panneau d'affichage
- Ecole, au sud, côté primaire : construction en février 2023 d'un auvent avec panneaux photovoltaïques pour réduire la chaleur



# NOTRE CIMETIÈRE ÉVOLUE

Un arrêté du 15 janvier 2021 étend les dispositions de la loi Labbé (du 6 février 2014) aux cimetières et à la plupart des terrains de sport. **Cette interdiction s'applique aux cimetières depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.**

La loi LABBÉ encadre l'utilisation des produits phytosanitaires et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle interdit aux collectivités l'usage des pesticides chimiques de synthèse pour l'entretien des espaces verts, de la voirie, des promenades et des forêts ouvertes au public.

Cet arrêté élargit l'interdiction de produits phytosanitaires depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 à tous les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif comme les cimetières, stades et autres lieux de vie.

Il est donc impossible d'utiliser des pesticides dans les cimetières. Seuls les produits de biocontrôle, ceux à faible risque et ceux autorisés en agriculture biologique restent autorisés.

(L'usage professionnel d'un produit phytopharmaceutique qu'il soit de biocontrôle, utilisable en agriculture biologique ou à faible risque, ne peut être fait que par une personne détenant un certificat individuel de formation adapté à la fonction. Le non-respect de l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires est une infraction pénale, pouvant être punie par 6 mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.)

Un cimetière zéro-phyto est un cimetière écologique entretenu sans aucun produit phytosanitaire dangereux pour l'environnement, grâce à des solutions alternatives. Ces mesures impliquent une évolution des pratiques et nécessitent de réaliser un diagnostic préalable, de faire le point sur les moyens techniques et financiers, de rechercher les meilleures solutions (enherber, planter) et surtout d'accepter que tout ne soit pas parfait.

**Une solution retenue par la Municipalité, des travaux d'enherbement des allées ont été réalisés par les employés du service technique du 12 au 25 septembre 2022.**



Pancarte apposée sur le mur du cimetière



# L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG du secteur de Coligny comprend les communes de :

## Beupont, Coligny, Domsure, Pirajoux, Salavre, Verjon et Villemotier.

### Les besoins sanguins sont toujours très importants.

Le don de sang permet de soigner 1 million de malades chaque année. Il n'existe pas de produit capable de se substituer au sang et les produits sanguins ont une durée de vie limitée. Quand vous donnez votre sang, vous sauvez 3 vies.

Notre mission est toujours de trouver des donneurs, et de les fidéliser. Nous menons pleins d'actions afin de promouvoir le don de sang.

Promotion faite au sein du collège, auprès des 4 classes de 3<sup>e</sup>, leur dire l'importance du don de sang, car ces jeunes sont les potentiels donneurs de demain, ainsi que des porte-parole.

Promotion faite auprès des entreprises et collectivités, par le biais d'autocollants à apposer sur différents véhicules présents quotidiennement sur les routes. Une convention de partenariat a été signée entre l'amicale et l'entreprise.

Nous avons également signé un accord de partenariat entre la Commune, l'Etablissement Français du Sang, l'Union Départementale Fédérée des Associations pour le Don de Sang Bénévoles de l'Ain et l'Amicale du Secteur de Coligny.

Nous organisons une vente de saucisson/pommes de terre en novembre, les bénéfices sont dédiés à la promotion et offrir la tarte aux donneurs lors des collectes.

### Collectes de 2023 : 24 janvier, 28 mars, 13 juin, 5 septembre, 14 novembre.

Elles ont lieu le mardi de 15h30 à 19h à la salle des fêtes de Coligny.

Afin de fluidifier les rdvs vous pouvez vous inscrire en ligne sur [mon-rdv-de sang](#).  
N'oubliez pas de vous munir d'un document confirmant votre identité et d'un stylo.

Pour donner son sang, il faut avoir entre 18 et 70 ans et peser au moins 50 kg.

**AG 2023** : vendredi 17 février à Pirajoux, à 19h

### Renseignements

Présidente : Agnès Poncet  
04 74 30 18 12



**MERCI A TOUS LES DONNEURS !**



# CÉRÉMONIES 2022

Le **8 mai** commémore la **Victoire du 8 mai 1945**. La cérémonie marque le 77<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. « *Notre continent voyait s'achever cinq années de tempêtes, de douleur et de terreur. Ivresse de la victoire mais détresse face à l'immense sacrifice consenti... Nous nous souvenons du combat acharné des armées françaises et des armées alliées sur tous les fronts, des Français libres qui n'ont jamais cessé la lutte, du courage des résistants de l'intérieur, de chaque*



*Française et Français qui a refusé l'abaissement, de cette armée des lumières dans l'obscurité. »* (Ministre déléguée, Geneviève Darrieusseq)

Robert Debiesse-Tixier, portedrapeau, remet en main propre le drapeau 39/45 à son successeur Guy Roussel. Militaire de carrière, il quitte en 2001, le service actif après 31 années au service des Troupes de marine.

A 17 ans, en 1942, M. Debiesse-Tixier fut à Coligny, à l'instigation de Paul Cribeille, un des tous premiers à constituer un groupe armé de Résistance. En 1944, il est immatriculé FTP sous le pseudo de Louis Dufour avec le grade de sergent, devient commissaire aux effectifs-adjoints d'un détachement de la 9<sup>e</sup> Cie. Il combat sur le front des Alpes, participe à l'occupation de l'Italie puis de l'Autriche.



La loi du 24 octobre 1922 déclare le **11 novembre** férié, jour anniversaire de la **signature de l'armistice de 1918** et de "commémoration de la victoire et de la paix", rendant hommage à tous les soldats morts aux combats. La loi du 28 février 2012 étend l'hommage à tous les "morts pour la France" civils ou militaires des conflits anciens ou actuels.

Pour la cérémonie du 104<sup>e</sup> jour anniversaire de l'armistice de 1918, marquant la fin de la Première Guerre mondiale, des collégiens et élèves de CM 2 ont lu le texte du Ministre des armées et rendu hommage aux morts pour la France ainsi qu'aux deux militaires morts en service au Mali.



La célébration du **19 mars**, jour anniversaire du **cessez-le-feu en Algérie**, commémore les accords d'Évian du 18 mars 1962, de rassembler et rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant la guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie.

**24 avril 2022** : **journée nationale du souvenir** des victimes et héros de la déportation.

# ÉCOLE DE MUSIQUE DU CANTON DE COLIGNY

## Pôle Territorial de Bresse-Revermont

Les professeurs de l'école de musique assurent des cours de solfège et d'instruments (dès la première année). Ces cours s'adressent à **toute personne à partir de 7 ans, sans limite d'âge ni de niveau.**

Les cours de solfège sont collectifs et les cours d'instruments sont individuels.

Instruments enseignés : flûte traversière, clarinette, hautbois, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba, batterie et percussions.

Les élèves, après quelques années d'apprentissage instrumental, intègrent l'Orchestre Junior de l'école qui leur permet d'apprendre à jouer en groupe, sous la direction d'un chef, Laurent Paquelier, directeur de l'école de musique.

Les répétitions ont lieu sur une journée lors des diverses vacances scolaires.



**Une audition des élèves de l'école et de l'orchestre junior** a lieu chaque année, le premier samedi des vacances d'hiver, en février :

**Cette année ce sera le 4 février 2023  
à Pirajoux à 20 h 30.**



**Renseignements :**

**Bernadette Lombard : 06 83 01 84 64**

**Monique Adam : 04 74 51 09 45**



# HARMONIE DE COLIGNY

L'Harmonie de Coligny c'est environ 40 musiciens de 12 à 80 ans, de la bonne ambiance, du travail, de l'assiduité aux répétitions du vendredi soir ou du dimanche matin sous la direction d'un chef sachant faire passer ses messages !

Que du bonheur à jouer ensemble et à donner du plaisir au public !

En septembre, l'année musicale commence par l'**animation de la vogue de Coligny** le soir du feu d'artifice et se poursuit par différentes prestations qui vont des défilés officiels au Festival de musique Bresse Revermont qui aura lieu le 2 juillet 2023 à Saint Nizier/Curciat, l'hommage à notre patronne Sainte Cécile le 20 novembre, un concert de Printemps le 6 mai 2023 et des animations plein air ainsi que diverses manifestations occasionnelles.

Pour faire vivre l'association les musiciens se mobilisent lors de manifestations comme la choucroute à emporter qui aura lieu le 25 février 2023 et la soirée barbecue prévue le 13 juillet 2023.



**Venez nous rejoindre**  
**Si vous aimez la bonne humeur et la convivialité**  
**Que vous soyez jeune ou moins jeune !**  
**Que vous jouiez ou pas d'un instrument**



## Renseignements :

Présidente : Bernadette Lombard  
04 74 42 06 57 et 06 83 01 84 64

Directeur : Stéphane Debiesse-Tixier  
06 79 65 79 50



 <https://www.facebook.com/harmoniedecoligny01/>

# FOYER RURAL - SECTION DANSE

Les cours ont repris en septembre avec une nouvelle intervenante **Elodie**.

La saison 2022/2023 connaît un meilleur succès que l'année précédente. Au total 78 adhérents, contre 37 en 2021

**4 cours différents sont proposés :**

- Eveil pour les 4/6 ans
- Rock n'Dance à partir de 7 ans
- Street Dance pour les adolescents à partir de 10 ans
- Body Moove (mélange de danse, fitness, zumba), pour les adultes et ados à partir de 14 ans



*Gala de danse 2022 avec Juliann*

Pas de cours de zumba pur proposé car Elodie n'a pas l'agrément et pas de danse de couple (rock, chacha...). A souhaiter que l'année prochaine le cours pourra être remis en place.

**Le gala annuel aura lieu le samedi 3 juin 2023.**



*Groupe d'éveil lors de la répétition avec Juliann et Agnès*



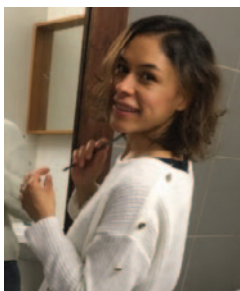
**Renseignements :**

Présidente : Agnès Poncet,  
04 74 30 18 12



*Les ados, lors du gala 2022 avec Juliann*

# HATHA & VINYASA YOGA PAR L'ASSOCIATION "YOGA & ÉQUILIBRE"



Créée en 2007 par M. Frédéric Gouiller, l'association s'est renouvelée en 2021 avec un nouveau bureau présidé par Mme Élisabeth Gauthier, accompagnée par Mme Michèle Matthey (trésorière) & Mme Brigitte Jacquet (secrétaire) ainsi que la nouvelle professeure de yoga Mme Florence Filippi de Monicault.

**Florence pratique le yoga depuis une vingtaine d'années** et, après s'être formée sur Paris auprès des maîtres yogis Sreemati & Stéphane Colliège, elle se tourne naturellement vers l'ensei-

gnement afin de transmettre le Hatha & Vinyasa Yoga, une pratique alliant la respiration au mouvement. Les postures peuvent être tenues un certain temps ou, au contraire, enchaînées de façon lente ou rapide. Tous les muscles profonds du corps sont ainsi travaillés, étirés et dynamisés. Le yoga travaille sur la coordination et l'harmonie avec comme point d'ancrage le souffle.

Cette pratique est faite pour tous, à tout âge, que l'on soit débutant ou avancé, femme ou homme.

Florence s'attache à adapter les postures en fonction des élèves selon leurs besoins et leurs capacités corporelles.

**Les cours se déroulent dans la Salle des Fêtes de Coligny.**

Les lundis : cours seniors de 17h à 18h /  
cours tous niveaux de 18h15 à 19h15

Les jeudis : cours tous niveaux de 19h30 à 20h30

Florence propose également des **stages de 2h30**, un dimanche par trimestre, afin de travailler sur un thème en particulier et approfondir le yoga.

Les prochains : les 15 janvier & 23 avril 2023.

Enfin, elle se déplace à domicile pour des cours particuliers (en solo ou en petits groupes), à Coligny & ses alentours, (accessible à vélo).



**Au plaisir de vous retrouver sur les tapis !**

**Pour tout renseignement  
& inscription :**

06 64 20 98 96  
mail : flofil@free.fr



©photo Stéphane Dolidon

# THÉÂTRE EN CORPS



Après deux années un peu chaotées, l'Association Théâtre en corps de Coligny a repris avec beaucoup d'entrain ses ateliers depuis la rentrée de septembre.

Ce sont neuf comédiens en herbe de 8 à 12 ans qui explorent leur créativité avec Thierry Cadot tous les vendredis à 17h30 dans le hall de la mairie.

Quant à l'atelier adultes, encadré par Christine Rouquette les lundis soir à la salle des fêtes,

8 hommes et femmes de tous âges et horizons se retrouvent pour un temps de partage et de rencontre autour de cet art vivant qu'est le théâtre.

Une représentation aura lieu  
le dimanche 18 juin 2023 pour les participants aux ateliers  
qui souhaitent monter sur les planches



## CABINET DE THÉRAPIE PSYCHO-CORPORELLE ET MASSAGES THÉRAPEUTIQUES

Nouveau à  
Coligny !



Christine Rouquette, formée durant 5 ans à L'Ecole de Psychologie Biodynamique de Lyon, vous accueille dans son nouveau cabinet situé : **505 Montée des Jonquilles, 01270 Coligny**

Pour avoir plus de renseignements sur sa pratique, vous pouvez consulter le site :

<https://soi-en-corps.fr> ou la contacter au **07 69 97 95 06**.



# L'EAU SOUS LES PONTS ET PASSERELLES

D'après vous combien de ponts et de passerelles la commune de Coligny compte-t-elle sur son territoire ?

10..... 15..... 19



1



2



3



4



5

6



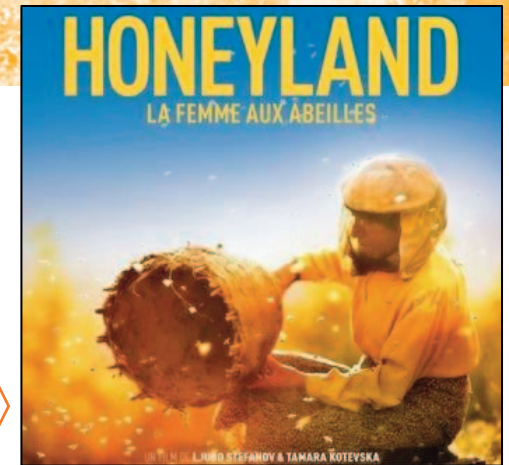
7



8

Photos : Ph. Bardou, G. Roussel, D. Robin

Solutions, rubrique Amis de Coligny



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

178 chemin des écoliers  
Tél : 04 74 47 32 78

### Permanences

Le lundi de 14h à 18h  
Le mercredi de 14h à 16h  
Le samedi de 10h à 12h

### Les animations 2022

Conférences  
Festival du court-métrage en mars  
Un conte, une soupe et au lit, d'après le conte "Hansel et Gretel" en septembre  
Mois du film documentaire "Honeyland, la femme aux abeilles" avec la participation d'apiculteurs en octobre

Mail : [bmcoligny@orange.fr](mailto:bmcoligny@orange.fr)

SAMEDI 14 MAI 2022 à 10 HEURES  
Salle des fêtes de Coligny

*De l'écriture à  
la peinture*

Parcours d'un Colignois à travers le monde

Conférence donnée par  
Dominique Greusard-Sarr



Organisée par la Bibliothèque municipale  
Entrée libre et gratuite


COLIGNY 19 MARS 2022



**LA FÊTE  
DU COURT  
MÉTRAGE**

PROJECTION DE COURTS- MÉTRAGES  
SEANCE de 16H à 18h30  
SALLE DES FÊTES DE COLIGNY

Entrée libre  
Organisée par la bibliothèque municipale  
[www.lafeteducourt.com](http://www.lafeteducourt.com)



En 2022, la bibliothèque départementale de l'Ain met à votre disposition deux ressources (autoformation multimédia et cinéma en VOD) accessibles en ligne 24h/24, où que vous soyez, sur votre ordinateur, smartphone, tablette ou téléviseur.

L'accès est gratuit pour toute personne abonnée à une bibliothèque partenaire du Département de l'Ain.

### Comment s'inscrire ?

- **Adressez-vous à la bibliothèque de votre choix** pour demander la création d'un compte à votre nom.


Si vous n'êtes pas encore inscrit à la bibliothèque, celle-ci vous demandera de vous inscrire avant de créer votre compte.

- Vous recevrez un **e-mail de confirmation** vous indiquant **votre identifiant et un mot de passe**.

### Comment accéder aux ressources ?

- Rendez-vous sur [www.lecture.ain.fr](http://www.lecture.ain.fr).
- Cliquez sur les boutons d'accès aux ressources « cinéma » ou « Vodeclis ».
- Connectez-vous à votre compte en saisissant votre identifiant et votre mot de passe.

Plus d'infos auprès de votre bibliothèque !



## Regarder un film, se former à l'informatique...

chez-vous en un clic  
24h/24

C'est possible !



Et si vous cliquez sur Play ?

Nouveau grâce à votre bibliothèque !

### + de 15 000 films avec CVS !

- En streaming ou en téléchargement :
- des nouveautés
  - des films français ou en V.O.S.T.
  - des dessins animés
  - des documentaires...

pour tous les âges et tous les goûts !

Visionnez jusqu'à **4 films par mois** !

### Autoformation à l'informatique et au multimédia avec Vodeclis

Envie de vous former gratuitement à Photoshop ou de gérer votre comptabilité avec Excel ?

- des parcours de formation constitués de courtes vidéos
- au programme : + de 200 formations et logiciels
- pour débutants ou initiés
- des outils pour vous entraîner et vous évaluer

# LA FOULÉE COLIGNOISE

La Foulée Colignoise fête ses 16 ans, en effet La Foulée Colignoise est présente dans la commune depuis 2007.

Aujourd'hui **notre association regroupe une soixantaine de membres** issus d'un large territoire allant des communes de Saint-Amour à Val-Revermont, en passant par Beaupont, Marboz et Coligny.

Nous sommes adeptes de la marche et de la course à pied sur route ou en trail. Tous sont bienvenus, du débutant au sportif confirmé, pour être conseillé mais aussi pour partager son expérience avec les autres. Les adhérents se regroupent en fin de journée plusieurs fois par semaine pour les séances collectives non obligatoires. Pour les marches et les courses, des déplacements communs sont organisés pour réduire les frais et l'impact sur l'environnement tout en profitant de la bonne humeur du groupe.

La Foulée Colignoise s'engage depuis sa création pour mettre le village et ses environs en lumière au travers des compétitions qu'elle organise. En 2008 nous organisons la première édition de La Montée des Jonquilles, c'était un des premiers

trail à voir le jour dans le département. En 2023, Le trail des Chamois comportera une randonnée, des courses 9 km, 17 km, 30 km et également pour la première fois un 65 km parcourant le Revermont jusqu'à Meillonas. Il intégrera alors le club très restreint des 4 trails longues distances du département de l'Ain.

**L'avenir du club est à écrire, tous ceux qui le souhaitent peuvent prendre part à l'aventure.**

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous joindre



via le groupe Facebook : **La Foulée Colignoise**

**En contactant les Co-Présidents :**  
**Catherine Maréchal (06 85 83 52 79)**  
**Gérald Verne (06 16 82 33 05)**



## **Quelques chiffres sur les performances des Colignois pour la saison 2022 :**

- 206 dossards (départ pris en course)
- 41 coureurs ont porté les couleurs de la Foulée Colignoise en compétition
- 2 victoires, 6002 km, 220 000 m de dénivelé positif soit 60 fois l'ascension du Mont Blanc, 30 jours et 7 heures de courses au cumulé, 30 km en moyenne par course, 13 abandons seulement.



# TENNIS CLUB DE COLIGNY

Les effectifs repartent à la hausse en ce nouveau début de saison, grâce au mini-tennis mais aussi à de nouvelles inscriptions masculines.

Malgré l'incertitude sur la survenue d'une nouvelle vague de covid 19, nous avons pu organiser :

- La vente de bréchets en janvier 2022, ce fut une belle réussite pour une 1ère.
- Le tournoi open de printemps. A cette occasion, je remercie vivement tous nos bénévoles qui se sont mobilisés pour le bon déroulement de celui-ci pendant 15 jours. On peut dire que ce fut une grande réussite.
- Les manifestations liées à la vogue : le concours de pétanque le samedi et le repas du dimanche midi. Merci à tous les bénévoles, aux exposants de véhicules de prestige, motos et tracteurs pour leur implication.
- Matches par équipe + 35 ans pour cet automne. Les féminines se sont associées au club de Nord Revermont afin de composer une équipe ayant assurée tous ses matchs.

Nos entraîneurs sont toujours Guillaume Beynel (employé par le Groupement d'employeurs Coligny/Marboz et Planète) et David Girod (auto-entrepreneur). A la rentrée sportive en septembre 2021 ; un cours mini-tennis a été mis en place le jeudi de 17h à 18h. David Girod récupère les enfants âgés de 5 ans à 7 ans directement à l'école et les emmène au gymnase. Cette action a remporté un grand succès, qui ne se démentit pas en ce nouveau début de saison.

Les personnes qui souhaitent adhérer au club, prendre une licence ou des cours peuvent le faire toute au long de l'année.

## Animations prévues pour 2023 :

- Vente de plats à emporter le 15 janvier 2023
- Tournoi open au printemps
- Matches par équipe au printemps
- Il sera également proposé aux plus jeunes de participer à des compétitions tout au long de la saison.
- Les animations liées à la vogue



**N'hésitez pas à nous rejoindre, à nous aider en participant à nos manifestations**



## Renseignements :

[tccoligny01@gmail.com](mailto:tccoligny01@gmail.com)

Tél. 07 68 09 15 84

*Repas de la vogue*



*Animations pour Halloween*



*Vainqueurs et finalistes du tournoi open 2022*



## LE CLUB DE L'AGE D'OR



**Le club se réunit tous les 15 jours à la salle des fêtes.**

Une trentaine d'adhérents sur les 80 que compte le club ont plaisir à participer aux jeux de cartes et de société et à partager un repas pris en commun une fois par mois.

La section gym douce affiche complet tous les mardis matin. Le club organise deux lotos par an, en février et en octobre et une journée visite culturelle et repas dans un cadre reposant.

Les anniversaires sont fêtés en juin avant la pause estivale.

**Ces moments de détente et de convivialité sont appréciés des adhérents et toutes les personnes désirant se joindre à nous seront les bienvenues et seront accueillies avec plaisir.**



**Contacts :**

Danièle CLAIR

04 74 30 12 93 ou 06 16 38 96 67

[daniele.clair@orange.fr](mailto:daniele.clair@orange.fr)

## CHORALE LA GUILLERETTE



La chorale la Guillerette, fondée en 1995, est désormais composée d'une soixante de choristes répartis en quatre pupitres : alto et soprano chez les dames, basse et ténor chez les messieurs. Dirigée avec talent par Alexandra Bardet, cette

formation vocale s'est engagée dans la diffusion du chant choral en milieu rural. Pour ce faire, plusieurs concerts ont été ou seront organisés dans le territoire Bresse-Revermont. **Le prochain concert se déroulera le samedi 17 décembre 2022**, à 19h, en l'église de Coligny, en partenariat avec l'harmonie de Coligny.

**Le dernier concert s'est déroulé le samedi 17 décembre 2022 ??????????**

**Le répertoire de la Guillerette est inspiré prioritairement par des chansons du répertoire contemporain français.** Le chant *a cappella* permet d'offrir de beaux moments vocaux valorisés par les arrangements de qualité de la cheffe qui entraîne les choristes à accomplir des prestations appréciées du public. Ainsi près de 300 spectateurs ont assisté au concert annuel en octobre dernier à la salle des fêtes.

**Les répétitions se déroulent le jeudi soir de 18h30 à 20h30.**

**Contacts :**

Jacques Quantin, président  
Tél. 06 48 70 02 56



# CENTRE DE LOISIRS- LES P'TITS COQUINOIS

Le centre de loisirs propose aux enfants des activités variées et ludiques, encadrées par des professionnelles mettant en place des projets d'animation.



En septembre, les enfants ont rendu visite à un vigneron de Courmangoux où ils ont pu découvrir les vendanges, le pressoir et une visite des caves.

En décembre, les enfants travaillant sur le thème des animaux polaires et du réchauffement climatique, ont fabriqué dans leurs locaux, une grotte où étaient exposés leurs dessins. A partir du film d'animation « Happy Feet », petit pingouin jouant des claquettes, les enfants s'initieront aux claquettes et feront une démonstration lors d'une visite des résidents de l'EHPAD de Coligny.

## Le centre de loisirs accueille :

En périscolaire : 30 enfants matin et soir et 20 à 25 enfants le midi

Le mercredi : 30 enfants participent aux activités de poterie ou yoga

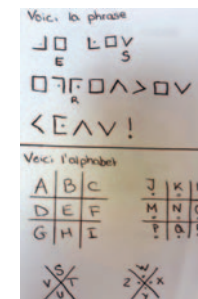
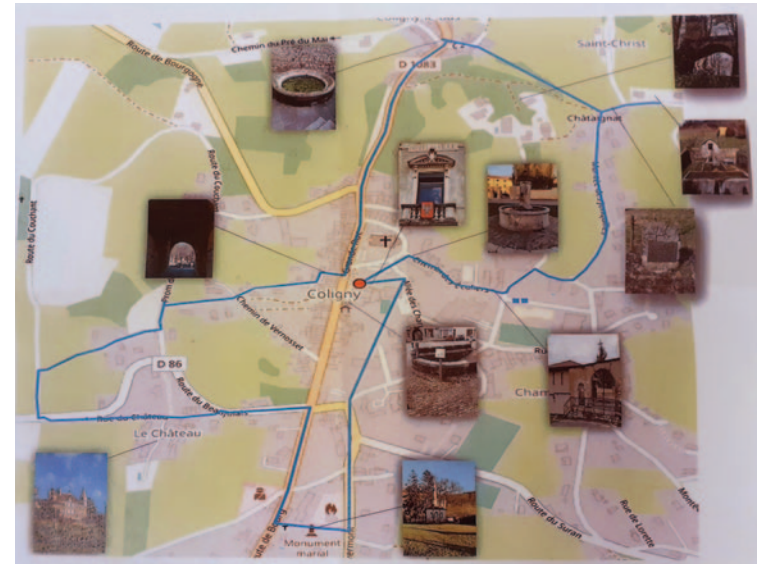


**Le centre est ouvert le matin de 7 h 15 à 8 h 30**  
**Le midi de 11 h 30 à 13 h 30**  
**Le soir de 16 h 30 à 18 h 30**

## Une belle aventure aussi pour les enfants lors de l'élaboration du « jeu du patrimoine ».

Plusieurs communes ont déjà élaboré des jeux sur « les chemins du patrimoine ». Aussi, après une visite de Montfleury et sur les conseils de Anne-Marie Robin et de Michel Perreal, l'équipe du centre et les enfants ont découvert le patrimoine de Coligny, ont pris des photos et ont mis en forme un plateau de jeu avec des cartes explicatives sur chaque étape, jeux et énigmes au dos. Le parcours fait 3,5 km et il faut compter environ 2 h de visite.

Dans quelques temps, les petits sacs avec plan et cartes seront mis à disposition des parents pour le week-end



# LES AMIS DU SOLNAN

L'activité de l'année 2022 a été soutenue tant du côté de la rivière (Amis du Solnan) que des Etangs (Amis des étangs).



Le début d'année a été marqué par le changement complet du bureau :

Joseph Darnand Président, Pierre Guillet Vice-Président, Marc Lathuilière Trésorier et Yves Scordia Secrétaire.

En ce qui concerne la rivière, le nombre de pêcheurs est légèrement moindre qu'en 2021 (140 au lieu de 150). Un alevinage de 250 kilos de truite a été réalisé en février.

En ce qui concerne les étangs, celui des Marcs était fermé pour travaux. La digue a été refaite à neuf et une partie des berges a également été consolidée. L'alevinage a été réalisé en novembre et l'étang sera ouvert en 2023, celui de Fougemagne étant fermé.

L'alevinage de Fougemagne a été de 870 kilos en 2022 dont 570 kilos de blancs, 122 kilos de brochets et 50 Kilos de grosses truites.

Le nombre de pêcheurs a été nettement plus important que l'année précédente (190 contre 128) notamment grâce aux cartes journalières (80 contre 12 en 2021).

L'association a organisé deux manifestations essentielles pour son budget de fonctionnement, la buvette des jonquilles en février / mars et le Loto début novembre. Ces deux manifestations se sont très bien déroulées.



**L'assemblée générale  
se tiendra le  
dimanche 29 janvier 2023  
à 9h  
à la salle des fêtes,  
venez nombreux !**



## LA JONQUILLE D'OR

**Aidez-nous à embellir notre commune en nous rejoignant !**

Une équipe de bénévoles qui assure la plantation, l'entretien, l'arrosage.



**Nous joindre :**

**R. Favre : 04 74 30 13 96**

**R. Granger : 04 74 30 13 74**







Peu connues en France encore aujourd'hui, mais plus largement pratiquées dans le reste de l'Europe et de l'Occident, ces pratiques millénaires orientales apportent de nombreux bienfaits tels que équilibre, détente, calme, fluidité, lâcher prise, harmonie...

**Pour un corps plus fort et plus souple, pour un cœur paisible, joyeux et chaleureux, pour un esprit clair, pleinement présent et disponible. Ces arts énergétiques sont accessibles à tous. Quel que soit l'âge ou la condition physique.**

Ils sont dispensés à la salle des fêtes de Coligny et en Nature sous forme de séances hebdomadaires. Propositions également de stages et de cours particuliers.

## Qu'est-ce que la pratique de pleine conscience dans la nature ?



Les Chinois de l'antiquité ont observé la nature avec persévérance pendant des millénaires pour mieux comprendre les phénomènes qui régissent la vie.

Ils en ont déduit que l'humain et l'univers sont constitués des mêmes éléments.

D'après cette théorie, on retrouve ainsi en nous les énergies de la terre, l'eau, le feu, les arbres, la montagne, le ciel...

Une pratique statique, dynamique, en déplacement qui invite à accueillir, transformer, libérer ces forces de vie présentes en chacun de nous et toucher ainsi à notre véritable nature.

## Qu'est-ce que le Tai Chi Chuan ?

Le Tai Chi Chuan est un art martial chinois interne. C'est une séquence de mouvements qui s'enchaînent harmonieusement, sans rupture, dans la lenteur et la fluidité.

Il peut être pratiqué dans sa dimension martiale, mais il peut être aussi souvent défini comme "une méditation en mouvement". Il permet une transformation intérieure en profondeur.



Les séances sont dispensées  
par Katy,  
Praticienne en Thérapie  
Énergétique  
Éducatrice sportive agréée  
Diplômée de la Fédération  
Française des Arts  
Énergétiques et Martiaux  
Chinois

## Qu'est-ce que la Méditation ?

S'asseoir, dans le calme et tourner l'œil de l'esprit vers l'intérieur !

Cultiver la pleine conscience, l'attention, l'instant présent, observer ses sensations, ses perceptions, ses émotions, les habitudes mentales positives ou négatives, accepter ce qui se vit sans jugement, sans attente, avec bienveillance, transformer et se libérer progressivement du mental agité.



## Qu'est-ce que le Qi Gong ?

C'est une technique millénaire basée sur les principes de la philosophie et de la médecine traditionnelle Chinoise.

Désigné comme l'art de santé et de longévité, il se traduisait autrefois par "nourrir la vie".

Par le biais d'exercices lents, doux et harmonieux, l'énergie et le souffle s'invitent à circuler plus librement et naturellement dans le corps.



[www.lavieeneveil.com](http://www.lavieeneveil.com)  
[eveil.katygoy@gmail.com](mailto:eveil.katygoy@gmail.com)  
06 33 35 19 71



# LE SOU DES ÉCOLES

## Quels sont les objectifs du Sou des écoles ?

Le sou des écoles de Coligny regroupe des parents d'élèves bénévoles avec pour président Clément Pignou. Ils donnent un peu de leur temps et de leur énergie pour réunir des fonds dans le but de réaliser les projets pédagogiques des enfants de maternelles et de primaire de l'école élémentaire de Coligny.

Les fonds ainsi récoltés permettent de **financer des sorties scolaires** ainsi que leur transport ou des activités demandées par les maîtresses.

Sur l'année scolaire 2021-2022, le montant total des financements versés par le sou à l'école représentait un montant de plus de 7 000 €.

**Une classe verte est prévue cette année avec pour destination la Normandie, le financement demandé au sou des écoles représente environ 5 000 €.**

Afin de récolter des fonds, le sou des écoles organisera de nombreuses manifestations en 2023 :

- Samedi 25 mars 2023, le carnaval
- Dimanche 4 juin 2023, fête des parents
- Samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023, fête de l'école
- Une farfouille est également envisagée avec une date qui reste à fixer.

*Nous comptons sur votre participation à nos manifestations tout au long de l'année pour récolter des fonds pour les enfants.*

**Le Sou est important pour l'école !**

 Facebook : [soudesecoles01](https://www.facebook.com/soudesecoles01)

 Instagram : [@soudesecolescoligny01](https://www.instagram.com/@soudesecolescoligny01)

[soudesecoles.coligny@gmail.com](mailto:soudesecoles.coligny@gmail.com)



*Monsieur Carnaval va être brûlé !  
Et  
Bal des enfants à la salle des fêtes*



*Samedi 10 décembre 2022 le marché de Noël ainsi que la vente de tartiflette*



# « IL ÉTAIT UNE FOIS L'EHPAD DE COLIGNY »



Un projet qui a répondu à l'appel à projet « Culture et santé » lancé par la région AURA en juin 2021. Il s'agissait de **replacer l'EHPAD de Coligny dans l'histoire du village**, projet qui s'est concrétisé sous la forme d'une exposition, de panneaux mémoire de résidents et par un spectacle « **souvenirs d'ici** ».

*L'exposition retrace l'histoire de l'EHPAD, de 1912 à 2022*

*Construction d'un nouvel EHPAD, 2022-2024*

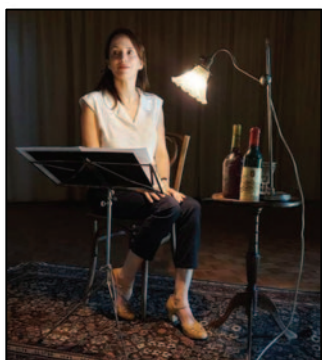
Seule est connu la donation faite le 22 septembre 1838, en faveur de la commune de Coligny pour l'établissement d'un hospice et d'une école pour les jeunes filles. Cette donation a été faite par Madame Marie-Rose d'Espinay, veuve de Monsieur Louis Ferdinand Leroy de la Tournelle.

Cette maison, tenue par les religieuses de Saint-Joseph, a fonctionné sous leur contrôle jusqu'en 1890, par suite de la séparation de l'Eglise et de l'Etat à cette date, la partie école est revenue à la commune et la partie hôpital a été maintenue dans son appellation.

Du fait de l'incommodité de recevoir les malades étant obligé de traverser la cour de l'école des filles, en 1905, un hôpital-hospice fut construit en face de celui existant.

Cet établissement, qui héberge actuellement 50 pensionnaires, est très apprécié de ceux-ci et de leur famille, car le problème des vieillards n'est pas toujours facile à résoudre. Le manque de confort et de modernisme, ne facilite pas la tâche de tout le personnel, car les installations existantes datent de la construction et ont été prévues pour 27 pensionnaires.

Un projet d'agrandissement et de modernisation pour recueillir 75 vieillards a été approuvé par M. le Ministre, en 1967. Malheureusement, aucun crédit n'ayant été débloqué, nous souhaitons dans des jours prochains voir enfin ce projet se réaliser.



Le 3 et 5 juin, un spectacle « Souvenirs d'ici » a rassemblé 250 personnes à la salle des fêtes de Coligny. Les souvenirs des résidents, agents, médecin coordinateur, familles de résidents et Colignois ont permis à Emilie Lafarge, comédienne de la Cie le Feu au Lac, d'écrire et mettre en scène ces témoignages.

**« Je me souviens... »**



# LES AMIS DE COLIGNY

L'association est riche d'une soixantaine d'adhérents Colignois et alentours. Nos activités reprennent après un intermède de deux ans dû au COVID. Beaucoup de questions bien sûr : comment les bénévoles se remobiliseront-ils ? Quel succès rencontreront nos manifestations et activités ?

L'optimisme nous a conduit à organiser « **La Rando** », pour le plaisir... mais la neige en a décidé autrement ! Qu'à cela ne tienne, elle est toute prête pour 2023 !

« **La Foire bressane à l'ancienne** » du premier mardi d'août, fut un franc succès. Nous ont rejoint à cette occasion de nouveaux et jeunes bénévoles « qui ont assuré ! » avec la promesse de revenir pour la prochaine. C'est toujours une grande fête.

Le weekend artistique début décembre 2022 et la dictée colignoise du dimanche matin, attirent toujours plus de monde. Les artistes apprécient cette rencontre conviviale, où la diversité, l'originalité sont toujours à l'honneur.

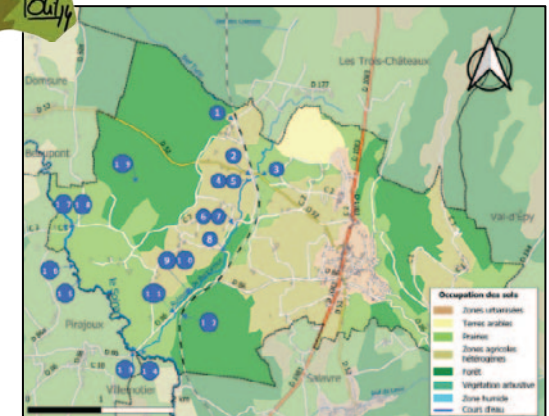
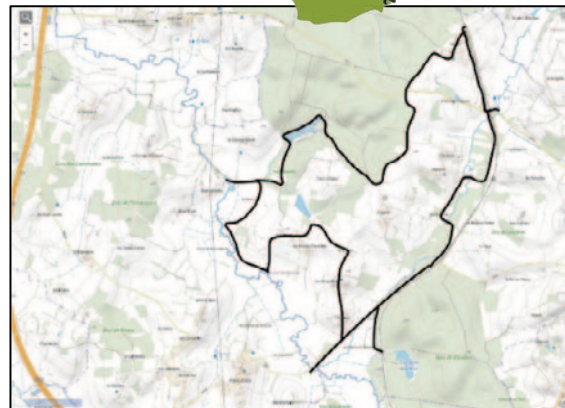
Ces événements sont notre vitrine, la face la plus connue de l'association, plus discrètement mais avec autant d'intérêt, nous œuvrons pour le petit patrimoine, celui qui constitue notre environnement proche, quotidien. Celui qui fait de Coligny un site appréciable. Le village, les hameaux, lieux-dits... Les calvaires, croix, fontaines et lavoirs... et les ponts et passerelles recensés dont quelques-uns sont à l'honneur ici avec le jeu qui vous est proposé. Notre objectif est d'attirer votre attention sur ces ouvrages, sur leurs détails pour mieux les connaître et en apprécier la valeur esthétique et historique.

Avec l'aide de la municipalité nous vous proposons chaque année une remise en valeur de ces ouvrages. **La restauration du lavoir de Charmoux est quasiment terminée, il sera inauguré au cours de 2023.** Soyez vigilants !

## Solutions

**On dénombre au moins 19** ponts et passerelles à Coligny»

- 1- Pont de la Grâce (ligne PLM/D52)
- 2- Plaque sur le pont de la Grâce (223-580)
- 3- Passerelle amont sur le Solnan
- 4- Passerelle aval sur le Solnan, près du moulin de Romanèche
- 5- Pont de la Grillotière, bief de Baucarnoz (ligne PLM)
- 6- Pont près de l'ancien moulin Pertuizet
- 7- Pont Romanèche
- 8- Pont route de Romanèche



Nous joindre :

mail : [amisdecoligny@laposte.fr](mailto:amisdecoligny@laposte.fr)

Un site : [lesamisdecoligny.fr](http://lesamisdecoligny.fr)

*Un circuit pour randonner et suivre tous les ponts et passerelles*

# PACTES

Depuis 2020 PACTES  
c'est

- ❖ Un pacte de solidarité chaque fois que possible
- ❖ Un pacte de respect mutuel entre nous et notre environnement
- ❖ Des pactes de coopération avec vous associations et/ou particuliers

## Des actions à venir :

- ❖ Sur proposition de GuyDo c'est la reconduite de notre action « **soigne ton paysage** » le 11 mars 2023
- ❖ Sur proposition de la Foulée Colignoise c'est notre participation à la gestion des déchets sur le Trail des Chamois du 19 mars 2023
- ❖ Sur proposition de Théo c'est une foire aux plants le 25 mars 2023

## C'est aussi

- ❖ Des soirées jeux conviviales (José 06 89 82 93 55),
- ❖ des ateliers échecs (avec Yann les lundis à 19h au local),
- ❖ des ateliers couture (Emmanuelle 06 87 34 62 39),
- ❖ et toujours une aide à la réparation des vélos (Daniel 06 49 98 34 61)

## Pour se rencontrer et faire connaissance.

Pour **échanger** autour des envies, des difficultés, des projets à mener...  
Pour **trouver ensemble** de nouvelles réponses à nos questions du quotidien.

Pour **tisser du lien** de voisinage.

Pour mettre en pratique **les valeurs** qui nous fondent



[pactes@laposte.net](mailto:pactes@laposte.net)

Local : 419 Grande Rue  
Coligny

# JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE COLIGNY

La section a son siège social au CIS de Coligny.

A l'origine en 1992, tous les centres et corps de pompiers du Canton de Coligny ont participé à la création de la section.

Actuellement, les membres du CA et les formateurs proviennent des CIS de Coligny, Marboz, des CPINI de Beaupont, Bény, Pirajoux, Verjon, des parents d'anciens JSP, des parents de JSP.

## L'activité de Jeunes Sapeurs-Pompiers est ouverte aux filles comme aux garçons.

Pour 2022/2023, l'effectif se compose de :

- 9 jeunes en 1<sup>ère</sup> année (4 filles et 5 garçons) provenant des communes d'Attignat, Beaupont, Marboz, Pirajoux, Salavre et Verjon,
- 12 jeunes en 3<sup>e</sup> année (12 garçons) provenant des communes de Coligny, Marboz, Pirajoux, Verjon, Villemotier, Foissiat, Saint-Étienne-du-Bois, Val-Revermont.

Le sport est le lundi soir au gymnase de Coligny (1 h30).

La formation théorique et pratique se déroule aux CIS de Coligny et de Marboz le samedi matin (3h00).

A cela s'ajoutent les rencontres sportives, les défilés et cérémonies, les stages pour les JSP 4...

**La formation se déroule en 4 ans.** Chaque année est validée par des tests de niveau écrit et pratique.

En 4<sup>e</sup> année, le/la JSP devra remplir plusieurs conditions pour obtenir son brevet de JSP, et d'intégrer une caserne avec la reconnaissance de ses formations :

- présenter une attestation de natation (50m)
- formation de secourisme de 6 jours (prompt secours)
- formation au port de l'ARI de 1 jour (Appareil Respiratoire Isolant)
- épreuves du brevet (théorique et pratique, sportive)

Le BNJSP en poche et à la date anniversaire de ses **16 ans révolus**, l'intégration d'une caserne pourra être effective ; le/la jeune et nouveau/elle pompier volontaire aura les aptitudes opérationnelles reconnues d'équipier/ière de prompt secours et d'équipier/ière de protection contre l'incendie. Il/elle devra suivre un module complémentaire de 4 h00 pour les opérations diverses.



Les jeunes intégrant un CIS, suivront 2 formations complémentaires pour être “**équipier pour la lutte contre l'incendie**” et pour être “**équipier pour le secours en équipe**”. C'est une réelle reconnaissance de l'investissement des 4 années passées au sein de la section.

Nous remercions les municipalités qui, nous versent une subvention, permettant à notre section de pouvoir proposer une adhésion largement accessible à toutes et à tous. Ceci permet aux jeunes de s'engager et de s'investir pendant 4 ans dans cette action citoyenne et altruiste.

Pour 2022, notre jeune breveté a pris un engagement de SPV dans le CIS de sa commune. Et pour les 2 précédentes promotions, l'ensemble des 11 JSP brevetés ont également pris un engagement de SPV.

**ATTENTION, recrutement 1 an sur 2. Et NOMBRE de places LIMITÉ avec sélection sur dossier.**

Nous organiserons le prochain recrutement de JSP en 2024 (jeunes étant nés en 2011/2012)

Mail : [jspcoligny@gmail.com](mailto:jspcoligny@gmail.com)

**Prochaine assemblée générale en septembre 2023.**

## CIVISME

### RAPPEL : bruits de voisinage

Les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif sont interdits. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tels que les tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies etc.) peuvent être effectués seulement : **les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

En cas de nuisances sonores, n'attendez pas que la situation devienne insupportable, essayez de résoudre le problème à l'amiable.

### RAPPEL DE CIVISME

La Municipalité rappelle qu'il est formellement interdit de faire brûler sur tout le territoire de la commune, les ordures ménagères, des déchets encombrants de ménage, des débris de jardins et déchets végétaux, sous peine de verbalisation.

*50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine.*

« Améliorons la qualité de l'air et préservons notre santé ! »

### Il est rappelé que la divagation des chiens est interdite.

Les résidus de crotte de chiens sont interdits sur la voie publique, espaces verts et espaces de jeux publics. Tout propriétaire est tenu de procéder au ramassage des déjections ; en cas de non-respect, l'infraction est passible d'une amende de 50 €. Des canisacs sont à disposition Place des Tilleuls.

Il est interdit de donner de la nourriture en tous lieux publics pour attirer les animaux errants ou sauvages ou redevenus tels, en particulier chats et pigeons. De même pour les lieux privés lorsque cette pratique constitue une gêne pour le voisinage ou attire les rongeurs.

## COLLECTE DES DÉCHETS ET DÉCHÈTERIE

**Déchèterie** de Pirajoux - Tél. 04 74 42 04 76

### Fermeture le Jeudi

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre : 14h à 17h45, le samedi de 9h à 18h

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars : 14h à 17h, le samedi : 9h à 12h et 14h à 17h

### Ordures Ménagères

Ramassage de bacs collectifs ou privés les lundis, le jour suivant si lundi férié.

### Points de collecte de tri

Place du 19 Mars 1962 (salle des fêtes), Gymnase, près des tennis, Pont de la Grâce, route des bois de Fougemagne  
Mairie - Hall d'entrée RDC : Piles, ampoules, vieux stylos, cartouches

### Informations sur :

[grandbourg.fr/letri](http://grandbourg.fr/letri) rubrique déchets - consignes de tri

Direction gestion des déchets par mail :

[infodechets@grandbourg.fr](mailto:infodechets@grandbourg.fr)

Tél. 0 800 86 10 96



### Point d'apports volontaires de masques dans le hall de la mairie

Les masques à usage unique sont collectés et valorisés à 100%. L'objectif est de réduire le nombre de masques jetés dans les rues et la nature.



# AU 1<sup>ER</sup> MARS 2023, LA TONTE INTERDITE DANS LES DÉCHÈTERIES



A partir du 1<sup>er</sup> mars 2023, Grand Bourg Agglomération n'acceptera plus l'herbe issue de la tonte des pelouses dans ses déchèteries. Dans les faits, cette herbe n'est pas un déchet, mais une ressource. Composée à 80% d'eau, elle se dégrade rapidement et peut rendre de nombreux services pour contribuer à un cadre de vie plus vert.

## Pourquoi interdire la tonte en déchèteries ? parce que réduire nos déchets est un impératif

La production de déchets a des conséquences environnementales. Grand Bourg Agglomération a adopté son plan de réduction des déchets avec pour objectif de réduire de 30kg par an et par habitant la quantité de biodéchets (issus de la cuisine, végétaux). L'arrêt de la collecte de la tonte est une de ces mesures.

La gestion des déchets a également un coût important qui est en hausse constante : 20 500 000 € en 2022, un million d'euros de plus estimés en 2023. Cette évolution est notamment due à l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes). Cette taxe est payée par l'Agglomération sur les tonnes de déchets enfouis et incinérés. La fin de la collecte de la tonte devrait générer une économie annuelle de 200 000 €.

## Jusqu'au 1<sup>er</sup> juin pour se préparer

Le temps de permettre aux habitants d'adapter leurs pratiques, le dépôt de la tonte sera toléré jusqu'au 1<sup>er</sup> juin en déchèterie. Chacun pourra expérimenter les solutions qui conviennent.

## Quelles solutions alternatives ? Tondre oui, mais pas forcément partout, ni à la même fréquence

L'herbe peut être laissée plus haute dans les endroits plus éloignés de la maison, autour des vergers par exemple. Ces espaces favoriseront en plus la biodiversité.

### - Le mulching

Cette pratique consiste à tondre sans ramasser. La couche d'herbe forme une protection contre la sécheresse et enrichit le sol en le fertilisant naturellement.

### - Le paillage

Au pied des plantes du potager, des arbustes ou des massifs, la tonte a plus d'un atout : elle nourrit la terre, réduit le développement des herbes indésirables, maintient l'humidité et évite l'arrosage. Elle peut être déposée fraîche sur une épaisseur de 2 centimètres. Au-delà, il est préférable de la faire sécher avant.

### - Le compostage

En petites quantités, la tonte peut être un élément introduit dans le composteur.

## Et les autres végétaux ?

Branchages, feuilles mortes et produits issus de la taille des haies sont toujours collectés dans les déchèteries.

## Des questions ? Besoin d'un composteur, de conseils ?

Direction gestion des déchets : **0 800 86 10 96** (appel gratuit)  
[infodechets@grandbourg.fr](mailto:infodechets@grandbourg.fr) ou [grandbourg.fr](http://grandbourg.fr).

**GRAND  
BOURG**  
AGGLOMÉRATION



## PAROISSE SAINT MARTIN DE COLIGNY

La paroisse St Martin de Coligny soutient et accompagne la vie religieuse et spirituelle des habitants. Une messe est célébrée chaque jour à 8h30 et chaque dimanche à 11h.

L'Abbé Laurent Goy vous accueillera à la cure, rue Saint Martin ou vous pourrez le joindre par téléphone au 04 74 30 10 88

Contact: [ab.laurent.goy@wanadoo.fr](mailto:ab.laurent.goy@wanadoo.fr)

Site web : [catholique-belley-ars.cef.fr/blog/category/paroisses/paroisse-54/](http://catholique-belley-ars.cef.fr/blog/category/paroisses/paroisse-54/)



## SANTÉ

**Ambulance et VSL** : Berthet Saint-Amour - Tél. 03 84 48 74 76

**Cabinet d'infirmiers** : Maison médicale, rue de Champel - Tél. 04 74 30 17 10

**Médecins** : Dr Florent Clappaz - 411 b Grande Rue - Tél. 04 74 30 16 03  
Dr Jacques Luciani - Maison médicale rue de Champel - Tél. 04 74 30 12 46

**Kinésithérapeute** : Florie Quernet maison médicale -Tél. 06 51 95 13 04

**Infirmière, sophrologue libérale** : Patricia Chamonal - Tél. 06 78 45 73 19

**Cabinet d'ostéopathie** : Annelise Ormazabal, Grande Rue - Tél. 06 84 53 51 82

**Pharmacie** : Grande Rue, pharmacie des Tilleuls - Tél. 04 74 30 11 54

**Thérapie psycho-corporelle** : Christine Rouquette - Tél. 07 69 97 95 06

**Sophrologie de Marjorie** : Tél. 06 23 38 21 68

**Défibrillateurs** : Gymnase, salle des fêtes, maison médicale

**Micro Crèche les Chérubins** : 18 impasse des Rongeuses, [les-cherubins.com](http://les-cherubins.com)

**Age et vie** : 45 A et B rue de Champel

Un **service de téléconsultation** est disponible à Coligny à la pharmacie des Tilleuls aux horaires d'ouverture de la pharmacie.

**La téléconsultation est donc possible les jours de garde de la pharmacie**, en l'absence d'accueil aux urgences., il faut se munir de sa carte vitale et disposer d'un téléphone mobile.

La téléconsultation met le patient en relation avec un médecin, le dispositif de la cabine permet au médecin une évaluation et un diagnostic.

**Tél : 04 74 30 11 54**

# RENSEIGNEMENTS UTILES

## Permanences en mairie



- **Direction générale des finances publiques :**  
sur RDV le mercredi matin (impots.gouv -prise de RDV)
- **Armée de Terre :** permanence tous les 1<sup>er</sup> mercredi du mois  
de 14h à 16h. Tél.04 74 32 19 19 ou sengager.fr
- **Mission locale jeunes :** RDV , une fois par mois
- **Assistante sociale :** Mairie de Coligny le lundi ou mardi matin sur RDV
- **ADAPA :** contact@adapa01.com Tél : 04 74 45 59 65  
17 rue de la Gare, Saint-Étienne-du-Bois, 01370

## Agence postale

### Heures d'ouverture

Lundi :

14h - 16h15

Du mardi au vendredi :

8h30- 12h15 et 14h- 16h15

Samedi :

8h30- 12h15

## Transport

- **Taxi : Rubis'Plus – Transport à la demande**  
Arrêts Coligny - Leuye - Mairie - Vergongeat  
Arrêts Bourg-en-Bresse : Carré Amiot - Sémard gare  
Réservations du lundi au samedi de 8h à 19h :  
Via le site [www.rubis.grandbourg.fr](http://www.rubis.grandbourg.fr)  
Ou par téléphone au 04 57 38 37 01
- **Car MOBIGO :** horaires de la ligne Bourg-en-Bresse / Lons-le-Saunier  
Via le site : [viamobigo.fr](http://viamobigo.fr)
- **Gare :** Saint Amour 6 km / Bourg-en-Bresse 21 km

### PRAILIA AMENAGEMENT- COMMUNICATION Lotissement de la « Montée des Jonquilles »

**Venez respirer le grand air  
en plein cœur du Revermont !**

Dans un environnement champêtre et bucolique, le long de la Montée des Jonquilles, PRAILIA vous propose l'acquisition de la parcelle idéale pour votre projet de construction. Les 5 lots de 1000 m<sup>2</sup> à 1 200m<sup>2</sup> entièrement viabilisés dans un environnement naturel paisible à moins de 10 minutes à pied des commerces et des écoles, constituent une opportunité rare pour ceux qui rêvent d'habiter à la campagne dans une commune dynamique et conviviale !

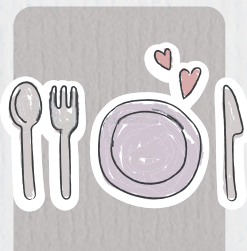
A partir de 68 000€, le lotissement de la « Montée des jonquilles »  
aura tout pour vous plaire.

Pour plus de renseignements,

**contactez le 06 66 62 12 98**

# NUMÉROS UTILES

Casino Shop	04 74 45 17 98	34 Grande Rue
Station Essence ELAN et granulés bois, laverie, motoculture	04 74 22 57 51	82 Grande Rue
Bar du Centre	04 26 11 61 57	311 Grande Rue
Boulangerie Lorens	04 74 30 11 43	115 Grande Rue
Boulangerie Fournil de Coligny	04 74 22 50 80	257 B Grande Rue
Boucherie Vuillod	04 74 30 11 74	341 Grande Rue
Crèmerie Colignoise	04 74 30 19 29	275 Grande Rue
Pharmacie des Tilleuls	04 74 30 11 54	219 Grande Rue
Tabac Loto	04 74 30 13 24	247 Grande Rue
Institut Spa Sylvana	04 69 19 22 04	285 Grande Rue
Crédit Agricole	04 74 30 09 73	25 Rue du Commerce
Teracyté (agence immobilière)	04 74 52 87 17	128 Grande Rue
Lety boutique (déco, linge, artisanat, plantes)	06 21 77 75 34	110 Grande Rue
Alice de clous et de crin (tapissier)	06 83 23 25 42	Grande Rue
Les ciseaux de Fanny	09 53 39 17 92	241 Grande Rue
Vanessa Buchallet Coiffeuse Visagiste à domicile	06 31 91 02 82	Coligny
Hoxycom Art et Artisanat	06 80 41 84 18	Grande Rue
Carreleur Claude Chagnard	06 30 08 47 21	410 E route du Moulin Revel
Le serrurier du Suran	06 98 95 64 23	Rue de Champel
Ain Jura Chauffage	04 74 30 18 61	10, rue du Marquisat
Chauffagiste Marc Poncet	04 74 30 10 02	665 A route du Revermont
Jampoulelec Electricien	06 78 39 13 93	319 chemin de La Tour
Dufour Electricien	04 74 30 12 11	433 route du Revermont
Garage Chaumont	04 74 22 65 01	685 route du Revermont
Raffin Motos	04 74 30 12 44	117 route de Bourgogne
Menuiserie Assemblage bois	07 68 13 02 85	Coligny le Haut
Ain Concept en Menuiserie	04 74 22 47 28	231 Grande Rue
Bois de chauffage-(Michel Paccoud)	06 03 96 19 97	1305 route de Romanèche
Paysagiste Cyril Moro	04 74 47 32 57	329 B Grande Rue
Paysagiste des Racines à la cime	06 29 44 52 10	Montée des jonquilles
Aux 2 délices-restaurant	04 74 22 48 50	325 Grande Rue
Le Petit Relais Restaurant - gastronomique	04 74 30 10 07	445 Grande Rue



## comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** : chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée.

Pour éviter les intoxications, il suffit d'avoir quelques réflexes essentiels :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez à une bonne aération et ventilation de votre logement tout au long de l'année.
- Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.



### Monoxyde de carbone et chauffages d'appoint : Comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut notamment être émis par les **chauffages d'appoint non électriques** s'ils ne sont pas utilisés correctement :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.
- Aérez votre logement au moins 10 minutes par jour.
- Veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

### Monoxyde de carbone et groupes électrogènes : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut notamment être émis par les **groupes électrogènes** s'ils ne sont pas utilisés correctement.

**N'installez jamais de groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage) : ils doivent être impérativement placés à l'extérieur des bâtiments.**



En savoir plus : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone> [ou lien raccourci : [bit.ly/MonoxCO](https://bit.ly/MonoxCO) ]

# VOUS RÉNOVEZ ? L'AGGLOMÉRATION VOUS AIDE

Grand Bourg Agglomération accompagne et finance la rénovation énergétique des logements via le service « Mon Cap Energie »

Dispositifs	Les travaux financés
Fonds isolation	Isolation des façades, de la toiture, des planchers, des combles, remplacement des portes et fenêtres
Fonds énergies renouvelables	Equipements utilisant la biomasse (poêles à granulés, bois), géothermie, éolien, solaire

## Qui contacter ?

**ALEC01 - Mon Cap Energie**

Tél : 04 74 45 16 49.

[www.moncapenergie.fr](http://www.moncapenergie.fr)



## Pour obtenir ces aides, l'accompagnement Mon Cap Energie obligatoire

Pour bien rénover, rien de mieux que d'être bien accompagné. C'est le rôle de Mon Cap Energie qui est le passage obligé pour bénéficier des aides. Un conseiller se déplacera à votre domicile pour dresser un état des lieux complet des travaux à prévoir. Il en coûtera 149 € pour le porteur de projet. Chacun est ensuite libre de choisir l'artisan qu'il souhaite sous réserve qu'il soit labellisé RGE (reconnu garant de l'environnement).

## Un troisième dispositif d'aide à la rénovation pour les ménages les plus modestes et les bailleurs

Grand Bourg Agglomération porte depuis 2020 et jusqu'en 2025 une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble de ses communes. L'OPAH a déjà permis de conseiller plus de 570 propriétaires depuis son lancement et plus de 2,1 millions d'euros d'aides ont déjà été distribués. Ces aides financières peuvent être attribuées (sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants), pour les projets concernant :

1. Les travaux d'économie d'énergie dont les travaux d'isolation, de remplacement de menuiseries, de chauffage, de ventilation ;
2. Les travaux d'adaptation du logement afin de favoriser le maintien à domicile pour faire face aux difficultés physiques liées au vieillissement et aux situations de handicap ;
3. Les réhabilitations lourdes avec des travaux de remise en état dans un logement devenu vétuste ou très dégradé ;
4. Les réhabilitations de logements locatifs en accompagnant les propriétaires bailleurs à réhabiliter leurs biens dégradés ou vacants, sous réserve de conventionnement des loyers.

OPAH	Subventions accordées
Propriétaires occupants	De 55 à 75% d'aides dans la limite de 20 000 € HT de travaux subventionnables
Propriétaires bailleurs qui rénovent un logement à louer	De 25 à 65% d'aides dans la limite de 60 000 € HT de travaux subventionnables

## Qui contacter ?

**SOLIHA Ain**

Permanence téléphonique

mardi jeudi vendredi de 10h à 12h.

04 74 21 02 01 - [accueil.ain@soliha.fr](mailto:accueil.ain@soliha.fr)



**Coligny en musique**



**25 Juin  
Fête de la musique**

**Un conte,  
une soupe  
et au lit !**



VOGUE 2022



Trail des chamois





Journal d'information de la commune de Coligny  
Imprimé à 750 exemplaires sur papier issu de forêts gérées durablement

Directeur de la publication : Le Maire, Bruno RAFFIN

Rédaction : Marie-Pierre LAHAYE, adjoint

Remerciements aux associations pour leur collaboration

Imprimeur : Imprimerie du Centre, Zone Cenord, 2, rue Joseph Cugnot - Bourg en Bresse